

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2025 À 20h00 AU CENTRE
POLYVALENT SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Michel Chénier, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20H09

Une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de septembre 2025
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiements à Les Aménagements Lamontagne Inc.
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Autorisation de paiement à Inspecvision 3D Inc.
 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Dépôt et approbation des états financiers de la Coop Gymnase des Hauts-Plateaux en santé
 - 10.2. Levers de drapeaux pour la 10e Grande semaine des tout-petits
 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Désignation des officiers municipaux en urbanisme concernant l'entente intermunicipale du service régional d'inspection

- 11.2. Offre de session des lots 4 616 571 et 5 626 593
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-10-134 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-135 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Plusieurs règlements d'urbanisme adopté par la municipalité ont été approuvés par la MRC;
- La nouvelle direction générale de la MRC a été présentée;
- Matières résiduelles : un sondage sur les plastics agricoles est en route ainsi que des travaux sur l'identification des bacs;
- Monsieur le maire revient du congrès de la FQM où plusieurs modifications à la CPTAQ ont été présentées et où il a suivi plusieurs formations.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

Absent

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Ressources humaines : monsieur Deschênes désire que la municipalité effectue un appel de candidatures via le journal municipal pour des employés au déneigement sur appel.

M. Michel Chénier, conseiller : **siège n° : 4**

- Rien à signaler.

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

Absente

- M. Waren Soucy, conseiller :** siège n° : 6
• Il a assisté à la rencontre des organismes afin de bien définir leurs besoins.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Maison des jeunes Gaëlle Toanen : questionne la municipalité sur ses intentions de relocaliser la Maison des jeunes;

Cosmoss La Mitis : invite officiellement la municipalité au Salon du livre mobile 2025 qui aura lieu le jeudi 16 octobre à Saint-Gabriel-de-Rimouski;

Coop du gymnase des Hauts-Plateaux en santé : demande à la municipalité de fournir le service d'ouverture des portes du gymnase les matins de semaine;

Le Groupe Roussel Inc : place en copie conforme la municipalité d'une correspondance envoyée à la Municipalité de Saint-Donat pour la reprise du réseau d'aqueduc privé du secteur du Mont-Comi;

Municipalité de Saint-Donat : envoie un communiqué pour le suivi et demande du projet de reprise d'un réseau privé d'alimentation en eau potable dans le secteur du Mont-Comi;

Marché Public des Hauts-Plateaux : demande à la municipalité l'utilisation d'un local au Centre Polyvalent;

Promotion Saint-Gabriel : demande le déplacement de la collecte des encombrants en 2026;

Promotion Saint-Gabriel : demande à la municipalité de créer une demande auprès de la MRC de La Mitis pour une aide financière de 1 250\$ au programme PM150 pour l'événement de l'accueil des nouveaux arrivants;

CPTAQ : informe la municipalité du refus de la demande d'autorisation de création d'une voie publique sur les lots 4 617 554 et 4 617 555;

MAMH : incite la municipalité à utiliser le service CREM d'Élections Québec pour la transmission des données sur les candidatures lors des élections du 2 novembre 2025;

UQAM : Demande à la municipalité de participer à une étude pour l'influence de l'Eau de surface sur nos sources souterraines.

25-10-136

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25751 à 25763	17 321.56\$
Dépôt direct # 500958 à 500990	53 912.11\$
Prélèvements #4182 à 4212	45 850.64\$
Salaire employés (17/08 au 20/09)	41 616.65\$
Salaires pompiers	484.55\$
Total	159 185.51\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-137

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-138

8.1 – AUTORISATION DE PAIEMENTS À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.

ATTENDU QUE plusieurs kilomètres de routes sont non pavés dans les limites de la municipalité;

ATTENDU QUE des propriétés sont sises le long de ces chemins et subissent les désagréments des nuages de poussière créés par la circulation;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # FT55938 au montant de 13 327.90\$ taxes incluses à les Aménagements Lamontagne inc.;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte #02-32000-635 (Produits chimiques -abat-poussière).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-139 9.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT À INSPECVISION 3D INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a octroyé un mandat de réalisation d'inspection et de nettoyage des conduites pluviales et sanitaires à Inspecvision 3D Inc. via la résolution 25-07-106,

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et que la municipalité s'en déclare satisfaite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # 3806 à Inspecvision 3D Inc. au montant de 23 409,74\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit imputée à la TECQ 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-140 10.1 – DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA COOP GYMNAZE DES HAUTS-PLATEAUX EN SANTÉ

ATTENDU QUE la Coop Gymnase des Hauts-Plateaux gère la salle d'entraînement du Centre polyvalent;

ATTENDU QUE cette salle offre la possibilité aux gens de la région de se mettre en forme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte et adopte les états financiers de la Coop Gymnase des Hauts-Plateaux au 31 mai 2025;

QUE les membres du conseil félicitent les bénévoles impliqués dans la Coop pour leur dévouement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-141 10.2 – LEVERS DE DRAPEAUX POUR LA 10E GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur George Deschênes maire à proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

QUE ce conseil autorise monsieur George Deschênes maire, à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-142 11.1 – DÉSIGNATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN URBANISME CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les officiers municipaux qui sont responsables de l'application de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de la protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les officiers municipaux en urbanisme sont responsables du service d'inspection en urbanisme, du traitement des demandes et de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis dispose d'un service d'inspection pour son territoire non organisé, ce service assurant notamment l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fournit ce service à différentes municipalités locales de son territoire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre aux municipalités la possibilité d'adhérer à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION visant à assurer un service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a pris une entente pour bénéficier du service régional d'inspection pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ne prévoit pas la nomination d'un officier municipal attitré à une municipalité, mais bien la nomination de l'ensemble des officiers municipaux en urbanisme employés par la MRC de La Mitis qui sont dédiés au Service régional d'inspection.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

NOMME :

Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme
Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme
Sylvain Martineau, inspecteur en urbanisme
Philippe Davignon, inspecteur en urbanisme

Afin d'assurer l'application de la réglementation d'urbanisme tel que précisé à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION soit les règlements suivants:

- Règlement de zonage n° 211-10
- Règlement de lotissement n° 212-10
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 213-10
- Règlement de construction n° 214-10
- Règlement des permis et certificats n° 215-10
- Règlement sur les dérogations mineures n° 216-10
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 304-21
- Règlement relatif à la démolition d'immeubles n° 317-23;
- Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 198-09
- Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet n° 293-19
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)

- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2)
- Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (Q-2, r. 0.1)
- Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 344-25

AUTORISE également ces personnes à émettre des permis et certificats, des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

TRANSMETTE une copie de la présente résolution à messieurs Jean-Philippe Quimper, Michel Lagacé, Sylvain Martineau et Philippe Davignon employés de la MRC de La Mitis, de même qu'à la directrice du service de l'aménagement, madame France De Montigny

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution adoptée en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-10-143 11.2 – OFFRE DE SESSION DES LOTS 4 616 571 ET 5 626 593

ATTENDU QUE les inondations des 6, 7 et 8 mai 2025 ont fortement endommagé la propriété sise au 100 rue du Repos;

ATTENDU QUE la propriété sera détruite, les dangers d'autres inondations étant présents et récurrents;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chénier

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre de madame Hélène Labonté et monsieur Guy Chénard pour l'acquisition au montant de 1.00\$ des lots 4 616 571 et 5 626 593 d'une superficie totale de 2 107.8 M² ;

QUE les frais notariés reliés à cette acquisition soient à la charge de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

QUE monsieur Frédéric Lee directeur général greffier-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

25-10-144 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h28

Georges Deschênes
Maire

Frédérick Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire